

# LE BUDGET 2010 DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION : VOLONTARISTE, MAIS PRUDENT

Sur fond de réforme de la fiscalité locale, le Conseil d'Agglomération a voté un budget consolidé 2010 de 1,03 milliard d'euros. Malgré les incertitudes sur les recettes, et grâce à d'importants efforts de gestion, les investissements repartent à la hausse. De quoi soutenir l'économie locale et continuer à développer le territoire. Les explications de Thierry Breysse, Vice-président de Montpellier Agglomération, délégué aux Finances, maire de Cournonterral.

## 3 QUESTIONS À



**Thierry BREYSSE**

Vice-président de Montpellier Agglomération, délégué aux Finances

### Comment définiriez-vous le budget 2010 de Montpellier Agglomération ?

**Thierry Breysse :** Je dirai que c'est un budget prudent et volontaire face aux interrogations sans réponse claire concernant les réformes qui attendent les collectivités dans les années à venir. Il n'est pas question de remettre en cause ou d'interrompre les grandes orientations stratégiques qui ont toujours fait la force de Montpellier Agglomération et qui portent leurs fruits. Oui, nous soutiendrons toujours fortement l'économie locale et l'emploi, nous accompagnerons la dynamique intellectuelle, scientifique et culturelle de notre territoire. Nous continuerons aussi à investir fortement dans le domaine du développement durable. Cela concerne le traitement des ordures ménagères, l'expansion des transports en commun avec les travaux de la troisième ligne de tramway mise en service en 2012, l'assainissement...

### Dans quel contexte le budget 2010 de Montpellier Agglomération s'est-il élaboré ?

La suppression de la taxe professionnelle acquittée par les entreprises conduit à une réforme globale de la fiscalité locale. Si cette réforme est nécessaire, elle doit aussi être juste. Or, cette réforme menace le dynamisme de croissance du territoire. De plus, elle impose aux agglomérations une fiscalité mixte, qui repose à la fois sur les entreprises et les ménages et va à l'encontre des choix politiques que la Communauté d'Agglomération a toujours défendus. Les modalités du remplacement de la Taxe Professionnelle restent complexes et fort peu lisibles pour le contribuable. L'absence de simulation officielle et de concertation avec les élus locaux incite à la

*« Notre gestion financière rigoureuse nous permet d'augmenter l'épargne brute et la capacité d'autofinancement »*

prudence. Nos interrogations légitimes ne nous ont pas fait baisser les bras. Nous avons mis de l'enthousiasme à préparer le budget. Entre réalisme et audace, nous voulons relever le défi. Car, il s'agit de l'avenir de l'Agglomération, des habitants qui y vivent ou de ceux qui veulent nous rejoindre. Notre qualité de vie est un atout de développement. Il doit le rester. Si nous avons pu élaborer sereinement ce budget 2010 dans ce contexte, c'est aussi parce que depuis un certain nombre d'années, notre intercommunalité a engagé chaque année un ambitieux programme d'investissement pour structurer et équiper notre territoire, au plus près des habitants. Cela a commencé avec le District, puis s'est poursuivi avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Au-delà des grands chantiers tels que

le réseau de tramway ou la rénovation de toutes les stations d'épuration, le territoire est aujourd'hui maillé par de nombreux équipements culturels, sportifs et de loisirs, qui profitent à tous.

### Quelles sont nos marges de manœuvre financières ?

Parmi les obstacles, notons un net désengagement de l'État. Les recettes de fonctionnement de Montpellier Agglomération proviennent à 14 % des dotations de l'État, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement. En 2010, cette enveloppe ne progressera que de 0,6 %, alors que l'inflation est estimée à 1,2 %. Par ailleurs, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne sera pas augmenté en 2010 après une baisse de 0,45% en 2009. Le taux du Versement Transport de 1,8 % restera, quant à lui, inchangé en 2010. Face à cette situation complexe, Montpellier Agglomération est contrainte d'optimiser ses ressources pour établir son budget. La diminution des frais financiers par une gestion active de la dette, la limitation de l'évolution des dépenses de personnel à 4,5 % permettent de contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à moins de

*« Si la réforme de la taxe professionnelle est nécessaire, elle doit aussi être juste »*

1%. Soit moins que l'inflation. Cette gestion financière rigoureuse nous permet d'augmenter l'épargne brute et la capacité d'autofinancement qui est aujourd'hui 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale. Cette excellente solvabilité permet de gagner la confiance des partenaires institutionnels qui contribuent à financer ses grands investissements. Nous sommes pour eux des partenaires sérieux et crédibles quand notre collectivité dépose des projets. ♦

# Les grands chiffres du budget 2010

Tramway, logements sociaux, assainissement, médiathèques, piscines... Montpellier Agglomération poursuit ses missions de soutien et de développement du tissu économique, social et culturel local.

## Le budget principal

|                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | 369 779 642 €        |
| Section d'investissement  | 592 814 228 €        |
| <b>Total</b>              | <b>962 593 870 €</b> |

## Le budget consolidé

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| Budget principal   | 962 593 870 €                        |
| Budget annexe du service funéraire                             | 4 771 100 €                          |
| Budget annexe du service assainissement                        | 62 760 630 €                         |
| Budget annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif | 104 672 €                            |
| Budget annexe de l'Eau Brute                                   | 46 000 €                             |
| <b>Total</b>   | <b>1 030 276 272 €<sup>(1)</sup></b> |

<sup>(1)</sup> 396 701 208 en fonctionnement et 633 575 064 en investissement

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2010 POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la compétence «eau potable» a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Montpellier et fait l'objet d'un nouveau budget annexe. Les grandes orientations financières pour 2010 consisteront à assurer une politique intercommunale permettant, au bénéfice de l'utilisateur, d'assurer la continuité du service, de sécuriser la ressource en eau et de préparer le programme annuel d'investissement. Dans l'attente de ce programme, qui sera engagé en 2010 dans le cadre d'un Schéma Directeur, les tarifs sont maintenus et les investissements limités aux renouvellements et aux opérations courantes.

#### Exploitation

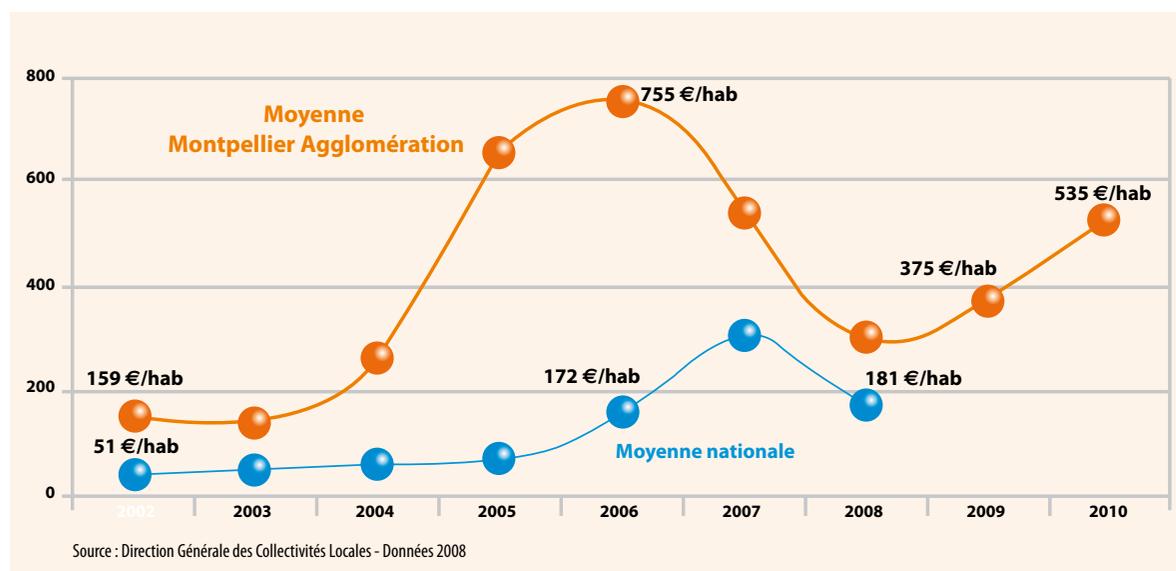
Recettes : 3,6 M € / Dépenses : 3,4 M €

#### Investissement

Recettes : 2M € / Dépenses : 2 M €

## UN INVESTISSEMENT PAR HABITANT SOUTENU ET SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE

### Dépenses d'équipement par habitant depuis 2002

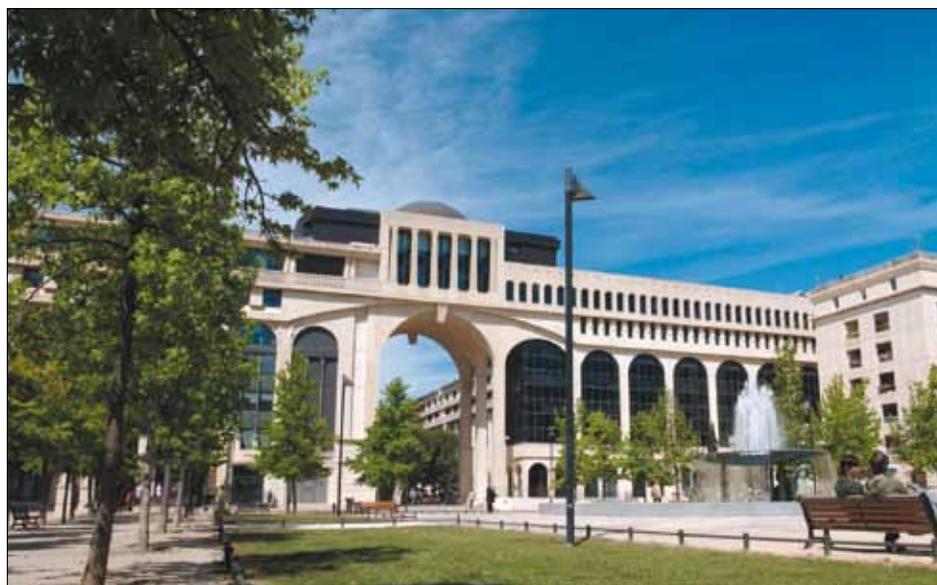


# + 43%

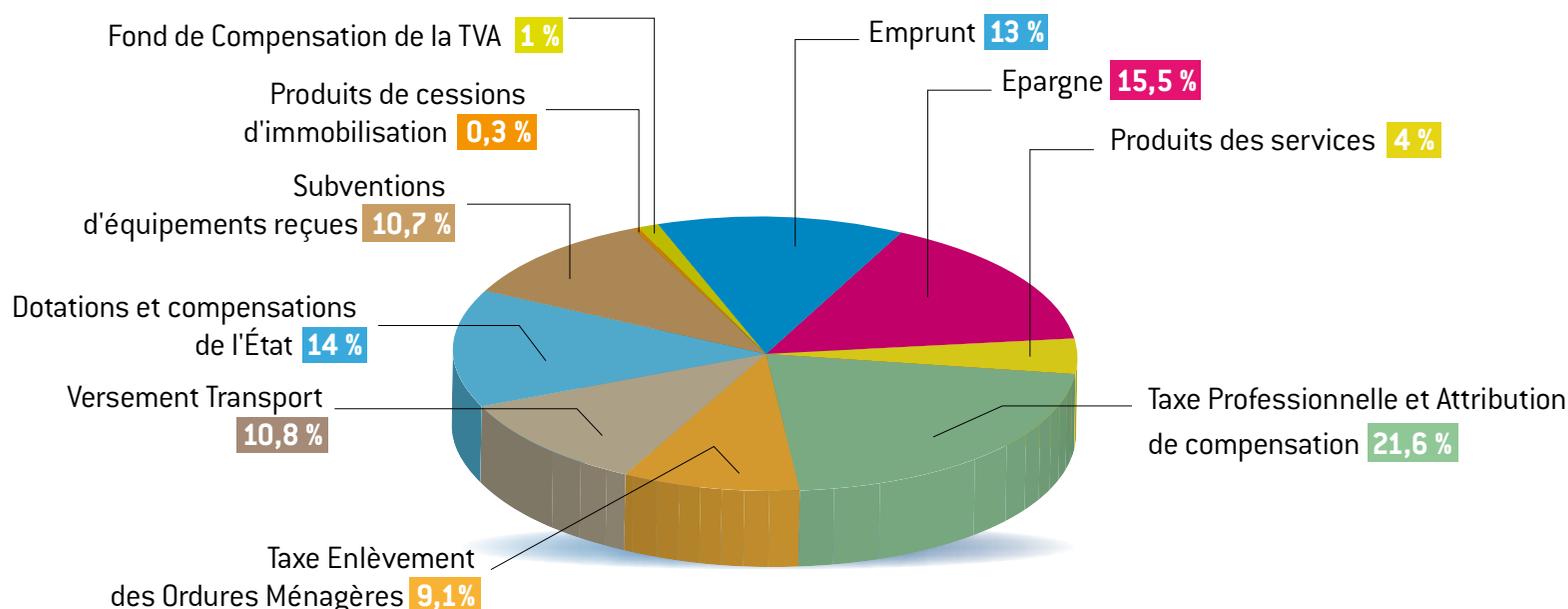
C'est l'augmentation de la dépense d'équipement par habitant de Montpellier Agglomération en 2010 par rapport à l'an dernier. Cette somme passe de 375 à 535 €/habitant, un taux nettement supérieur à la moyenne nationale. Il exprime l'importance des investissements programmés par Montpellier Agglomération pour structurer le territoire et soutenir l'économie locale. Citons notamment la ligne 3 du tramway, les grands travaux de lutte contre les inondations, le développement des médiathèques et des piscines, le développement économique et l'emploi...

## Les recettes

Après la suppression de la taxe professionnelle, une compensation relais garantira en 2010 aux collectivités un produit équivalent à celui de l'année précédente. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera stabilisé à 11,25 %, après une baisse de 0,45 % en 2009. Le taux du Versement Transport de 1,8 % restera inchangé en 2010.



### Répartition des recettes du Budget Primitif 2010 (hors réaménagement de dette)



### UN TAUX D'ÉPARGNE LARGEMENT SUPÉRIEUR À CELUI DE 2009

# 24 %

C'est le taux d'épargne de Montpellier Agglomération en 2010. Ce taux mesure la part d'autofinancement disponible de Montpellier Agglomération pour financer ses investissements. Un taux supérieur à 20% témoigne d'une solvabilité excellente. La moyenne des agglomérations se situe à 11%.

### UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT TRÈS PERFORMANTE

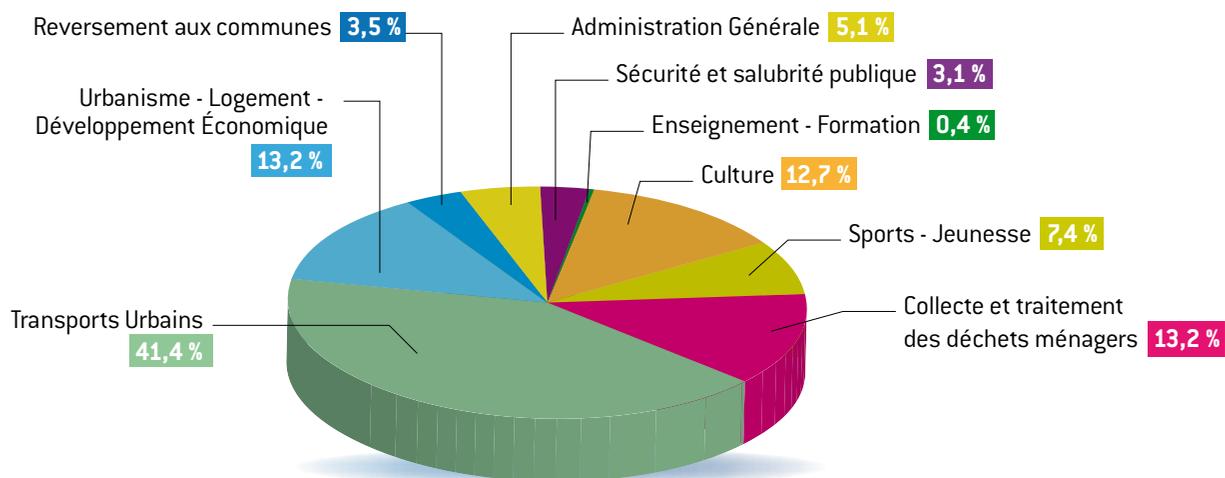
# 6,3 ANS

C'est le nombre d'années nécessaires à Montpellier Agglomération pour rembourser la totalité de son stock de dette. Une durée inférieure à 12 ans est considérée comme très performante compte tenu du volume important des investissements de l'Agglomération. En 2010, cette capacité de désendettement a diminué de deux ans par rapport à 2009, ce qui témoigne d'une maîtrise de l'endettement de Montpellier Agglomération et de sa capacité de financement.

# Les dépenses

Parmi les investissements de Montpellier Agglomération, la réalisation de la ligne 3 de tramway tient une place essentielle. Elle complète, à l'horizon 2012, un réseau de transports résolument alternatif, tourné vers l'écomobilité et le développement durable.

## Répartition des dépenses du Budget Principal 2010 par pôle



### Transports en commun, voirie et jalonnement



**204,6 millions d'euros**  
La réalisation du réseau de tramway poursuit son avancée. Avec un budget de **131 millions d'euros**, la 3<sup>e</sup> ligne est le plus important chantier de Montpellier Agglomération en 2010. **26 millions d'euros** seront investis pour le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports publics élaboré en partenariat avec les associations des personnes handicapées. Parmi les chantiers de voirie, en septembre prochain, l'avenue de la Pompignane sera reliée à l'avenue du Mas de Rochet (**5,3 millions d'euros**).

### Aménagement du territoire, urbanisme - logement et développement économique



**28,8 millions d'euros**  
L'aménagement du territoire, c'est **5,4 millions d'euros** consacrés à la réalisation de logements sociaux et à la rénovation de l'habitat privé, mais aussi d'ambitieux projets urbains comme l'aménagement de l'Avenue de la mer, la trajectoire du dynamisme de Montpellier dans les années à venir. Première agglomération de France en 2009 pour l'environnement économique, Montpellier Agglomération multiplie ses atouts pour le développement des entreprises sur son territoire : requalification de Cap Alpha (**2,4 millions d'euros**), réalisation du Montpellier International Business Incubator (MIBI), extensions et aménagements de parcs d'activités (**2,9 millions d'euros**)...

### Déchets ménagers



**56,6 millions d'euros**  
La prévention, la gestion, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par Montpellier Agglomération. En 2010, elle continue à mettre l'accent sur la nécessaire maîtrise des coûts et l'amélioration des performances, qui a pour effet de réduire chaque année de près de 2% les quantités de déchets résiduels collectés.

### Culture



**38,4 millions d'euros**  
2010 sera dans le domaine de la culture une année exceptionnelle qui verra les ouvertures structurants comme l'Agora - Cité internationale de la Danse (**6 millions d'euros**), la médiathèque Albert Camus à Clapiers et l'hôtel Sabatier d'Espéran. Mais aussi la poursuite de l'extension de l'aquarium Mare Nostrum (**3 millions d'euros**) et le lancement des travaux de l'opéra Comédie...

### Sport



**24 millions d'euros**  
Classée parmi les collectivités les plus sportives de France, Montpellier Agglomération soutient plus de 20 clubs de haut niveau pour un montant total de **10,6 millions d'euros**, soit 45 % du budget consacré au sport. Elle construit et aménage également des équipements sportifs dans ses communes : poursuite du chantier de la piscine Poséidon à Courdonterral (**4,5 millions d'euros**), aménagement eu Palais des sports René Bougnol (**1 million d'euros**), réalisation d'une 2<sup>e</sup> tranche de travaux sur le complexe sportif Jules Rimet à Sussargues (**0,4 million d'euros**)...

### Budget annexe du service assainissement



**44,3 millions d'euros**  
Mise en place en 2004, le Schéma Directeur d'Assainissement est réalisé à 90%. Afin d'offrir à tous les usagers un même service de qualité et de protéger les milieux naturels, Montpellier Agglomération a programmé le remplacement de 27 stations d'épuration anciennes par 12 stations nouvelles ou rénovées avant 2015. Fin 2010, 10 de ces constructions ou rénovations seront déjà réalisées.